

«traître» du Val-de-Travers

Depuis décembre 2001, Yves Kübler du Val-de-Travers met en bouteilles de l'absinthe tout à fait légalement.

Dans la vallée de la «fée verte», cela passe pour une trahison.

Par où dois-je passer pour me rendre à la distillerie d'Yves Kübler? demande le visiteur innocent. «Vous voulez dire le traître», répond, fâché, un vieil homme. Ce premier contact, à Môtiers déjà, donne le ton: la résurrection de l'absinthe sous le coup de la prohibition depuis 90 ans est considérée dans le Val-de-Travers, le pays de la «fée verte», comme une trahison.

Yves Kübler le sait. Il l'entend aux tables des bistrotts et dans la rue. «Nul n'est prophète en son pays», dit-il en haussant les épaules. Au lieu de laisser l'absinthe de Slovaquie et d'Espagne envahir les bars de Berlin, Londres et Zurich, n'est-ce pas préféra-

ble de proposer nos propres produits?

«Nous pouvons nous rattacher au mythe de la Fée verte»

affirme Yves Kübler.

Un mythe dont il peut se réclamer à travers l'histoire de sa propre famille. Dans le local de dégustation d'Yves Kübler, on peut encore voir la vieille affiche de son arrière grand-père, autrefois placardée à Paris pour faire la publicité de la boisson à la mode de la fin du siècle.

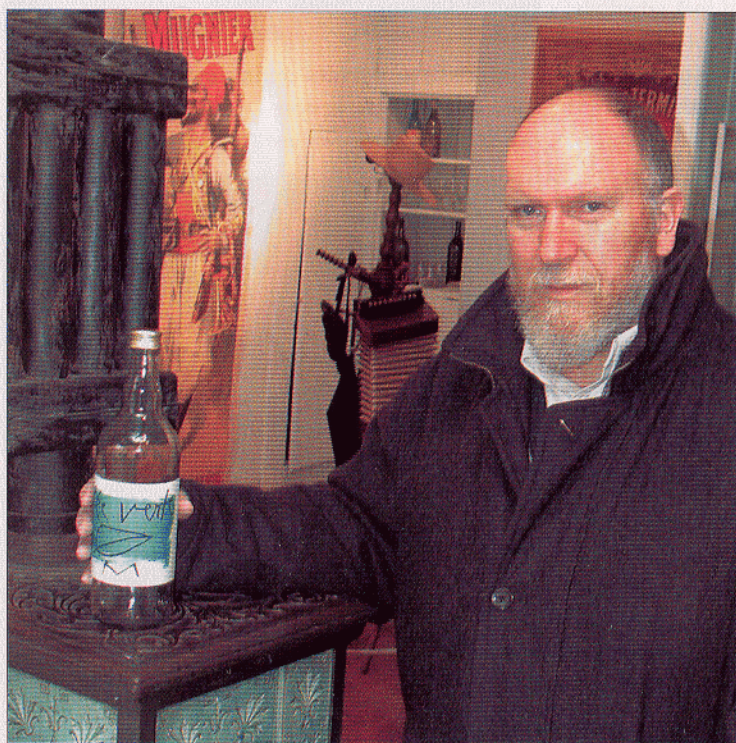
Les charrettes chargées de bouteilles voya-

geaient alors en nombre du Val-de-Travers à Paris. L'absinthe du Jura était du dernier cri en matière de boisson dans le milieu des artistes de la capitale française. Des écrivains et poètes comme Baudelaire, Musset, Rimbaud et Maupassant rivalisaient d'éloges sur la boisson enivrante. Des peintres comme Degas, Picasso ou Toulouse-Lautrec immortalisèrent dans leurs tableaux les buveurs et buveuses du breuvage laiteux. L'histoire la plus marquante encore aujourd'hui est celle de la tragique passion pour l'absinthe de Vincent Van Gogh qui, selon la légende, se serait coupé l'oreille sous l'effet de la fée verte.

On trouve dans la plante d'absinthe une essence appelée «thujon», qui s'accroche aux récepteurs du cerveau et qui, en plus de ses effets psychédéliques, détruit le système nerveux.

L'interdiction de l'absinthe en Suisse a été inscrite dans la constitution en 1908 – interdiction alors approuvée en votation populaire à une écrasante majorité – et elle s'appuie sur l'action diabolique du breuvage. Plus tard le thujon, en raison de son action psychédélique, fut inscrit en France et en Allemagne sur la liste des substances interdites. Et c'est ainsi que la fée verte se réfugia dans la clandestinité.

Dans cette vallée retirée du Jura toutefois qu'est le Val de Travers, non loin de la frontière française, on continua à distiller clandestinement de l'absinthe fortement alcoolisée. La fronde se serait sans doute poursuivie si l'Union européenne n'avait pas uniformisé sa législation sur les spiritueux en 1998. Comme on produisait au Portugal et en Espagne des spiritueux à



▼ **«Kübler a volé son âme à la fée verte».**

L'historien de l'absinthe Pierre-André Delachaux tempête contre le traître à l'absinthe Yves Kübler.

base d'absinthe, leur production devait être autorisée dans tout l'espace européen. Seule contrainte: ces produits ne doivent contenir que d'infimes quantités de thujon, substance considérée comme dangereuse. Suite à cette libéralisation, la fée verte se réveilla en France de son long sommeil comme la Belle au bois dormant. Yves Kübler de son côté songea aussi à mélanger dans l'alambic l'anis à l'absinthe et à d'autres herbes.

Lorsque l'interdiction de l'absinthe tomba aussi en Suisse lors de la révision de la constitution en 1999, Yves Kübler s'interrogea: pourquoi ne pas proposer sur le marché suisse une absinthe suisse? «Une étude attentive de la loi sur les denrées alimentaires me montra clairement, dit-il, que c'était possible». Seules deux règles sont à observer:

La teneur en thujon doit être très faible et l'alcool ne doit pas titrer plus de 45 pour cent.»

La recette de son grand-père devait donc être modifiée sur un point essentiel: au lieu de mélanger anis et absinthe dans une proportion de 1:1, il fallait réduire l'absinthe à 45 g par litre de schnaps. «Pour moi, ce n'est pas seulement une question de législation sur les denrées alimentaires. Trop d'absinthe donne un goût de pharmacie. Et aujourd'hui les jeunes n'aiment pas ça», dit-il.

En aparté, il nous glisse que la concurrence clandestine aurait aussi modifié ses recettes: «La teneur en alcool y est certes plus élevée, mais pas celle en thujon.» Fondé sur la tradition séculaire suisse, Yves Kübler lança son coup de pub juste avant Noël.

Les carnets de commandes ne tardèrent pas à se remplir, et l'entrepreneur et ses deux collaborateurs se mirent à travailler 24 heures sur 24. La demande n'a pas fléchi depuis lors, surtout en Suisse alémanique, mais aussi en Allemagne et en Autriche. «Nous avons de la peine à suivre avec les livraisons», reconnaît-il. Aussi a-t-il strictement limité au début sa clientèle aux boutiques de luxe et à la restauration. Mais il n'exclut pas que son absinthe puisse un jour garnir les rayons des supermarchés. Actuellement il est à la recherche d'un par-



▼ Jugé comme traître: Yves Kübler

«Nous avons de la peine à suivre avec les livraisons», nous confie le distillateur du Val-de-Travers.

tenaire distillateur disposant d'une bonne assise financière et qui ait les moyens de faire un marketing efficace pour la fée verte. Et c'est ce qui fait monter sur ses grands chevaux Pierre-André Delachaux, qu'on appelle familièrement à Môtiers le «Professeur Absinthe».

«Tout à coup, l'absinthe n'est plus qu'un produit de masse,

qui s'aligne dans l'indifférence parmi les milliers de produits des supermarchés. Kübler a volé son âme à la fée verte», affirme l'historien de l'absinthe.

Pour lui, c'est clair: avec le lancement de ce nouveau spiritueux à l'absinthe, «Madame Blanche Laverte», née absinthe, est morte une seconde fois. Et en fin connaisseur des absinthes illégales du Val-de-Travers, il porte un jugement impitoyable sur la valeur gustative de la nouvelle absinthe: «Le produit de Kübler a autant de rapport avec la véritable absinthe qu'un café instantané décaféiné avec un pur café arabisca.» Delachaux est manifestement partial. Il a toujours lutté pour les distillateurs clan-

destins. Déjà en 1981, au Grand Conseil neuchâtelois, lorsque la question se posa d'accepter une motion pour la décriminalisation de l'absinthe, l'enseignant socialiste harangua ainsi les parlementaires: «A une époque où, dans tous les restaurants du monde, on mange indifféremment chinois, italien ou américain, n'est-il pas merveilleux qu'une petite région conserve le privilège d'être le seul endroit à fabriquer cette boisson typique à l'histoire quelque peu tourmentée? Je voterai contre la motion, synonyme de disparition définitive de la fée verte.»

La polémique menée par Delachaux, bras politique des distillateurs clandestins, contre le produit de Kübler, doit donc être jugée avec prudence. Le professeur s'appuie cependant sur les plus hautes autorités et brandit un journal. Dans «Dimanche.ch» de fin décembre 2001, un jury indépendant a dégusté diverses absinthes. Même l'absinthe du Japon a devancé celle de Kübler. Inutile de dire, que la véritable absinthe, c'est-à-dire l'illégale, se classa en tête du palmarès.

Texte et photos: Delf Bucher